

LE
LIVRE
BLANC
DE
L'HABITAT
PARTICIPATIF

Ouvrage collectif - Manifeste pour l'habitat participatif

2011

ASSOCIATIONS SIGNATAIRES

- Eco Habitat Groupé
- Eco-Quartier Strasbourg
- GRT Ouest (Bretagne et Pays de la Loire)
- Habicoop (Lyon)
- Les HabILeS (Grenoble)
- Habiter Autrement à Besançon
- HESPère21(Paris)
- RELIER
- réseau Habitat Groupé

Le Livre Blanc a été validé aux principales étapes de sa rédaction par la Coordination Nationale des Associations de l'Habitat Participatif

COORDINATION ET RÉDACTION

- Anne-Laure Euvrard, Eco-Quartier Strasbourg



Membres des associations de la Coordination Nationale lors des Rencontres Nationales de l'Habitat Participatif en novembre 2010 à Strasbourg

L'HABITAT PARTICIPATIF A POUR OBJECTIF DE REpondre À CINQ ENJEUX D'INTERET GENERAL

L'HABITAT PARTICIPATIF GÈNÈRE DES LIENS SOCIAUX,
DE L'ENTRAIDE, DE LA MIXITÉ QUI LUI DONNENT UNE
DIMENSION D'UTILITÉ SOCIALE

L'HABITAT PARTICIPATIF APPORTE UNE RÉPONSE
ALTERNATIVE ET INNOVANTE AUX DIFFICULTÉS D'ACCÈS
AU LOGEMENT ET D'ENTRETIEN DU PATRIMOINE

L'HABITAT PARTICIPATIF PEUT ÊTRE UN MOYEN
DE RÉGULER LES PRIX DES MARCHÉS IMMOBILIERS
NOTAMMENT PAR L'HABITAT COOPÉRATIF

L'HABITAT PARTICIPATIF PERMET DE DYNAMISER
LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES URBAINS
ET RURAUX EN S'APPUYANT SUR LES INITIATIVES
CITOYENNES

L'HABITAT PARTICIPATIF PROMeut UN HABITAT
DURABLE QUI INTÈGRE PLEINEMENT LA DIMENSION
ENVIRONNEMENTALE

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| PRÉAMBULE | 7 |
| 01. INTRODUCTION : POURQUOI DES CITOYENS S'ENGAGENT ? | 12 |
| • Un lieu de vie en adéquation avec ses besoins, ses désirs, ses convictions | 12 |
| • Un logement choisi à un coût maîtrisé... | 12 |
| • Des modes de vie éco-responsables | 13 |
| 02. L'HABITAT PARTICIPATIF A POUR OBJECTIF DE RÉPONDRE À CINQ ENJEUX D'INTÉRÊT GÉNÉRAL | 15 |
| • L'habitat participatif génère des liens sociaux, de l'entraide, de la mixité qui lui donnent une dimension d'utilité sociale | 15 |
| • L'habitat participatif apporte une réponse alternative et innovante aux difficultés d'accès au logement et d'entretien du patrimoine | 23 |
| • L'habitat participatif peut être un moyen de réguler les prix des marchés immobiliers notamment par l'habitat coopératif | 27 |
| • L'habitat participatif permet de dynamiser le développement des territoires urbains et ruraux en s'appuyant sur les initiatives citoyennes | 31 |
| • L'habitat participatif promeut un habitat durable qui intègre pleinement la dimension environnementale | 39 |

| | |
|--|----|
| 03. DES PISTES POUR DÉMOCRATISER L'HABITAT PARTICIPATIF | 42 |
| • La prise en compte de l'habitat participatif dans les politiques nationales de l'habitat | 42 |
| • La prise en compte de l'habitat participatif dans les politiques locales de l'habitat | 45 |
| • L'habitat participatif et le logement social | 47 |
| • L'accompagnement professionnel : formation et développement | 49 |
| • Des dispositifs de finances solidaires | 49 |
| • La création d'un réseau national d'acteurs | 49 |
| 04. CONCLUSION ET MISE EN PERSPECTIVE | 51 |
| 05. POUR ALLER PLUS LOIN | 52 |
| • Contexte historique | 52 |
| • Les différentes formes d'habitat participatif | 53 |
| • Les différentes ambitions de l'habitat participatif | 54 |
| • Panorama de l'habitat participatif en 2011 | 55 |
| • Les acteurs et les rôles de chacun | 57 |
| • La structuration du mouvement | 58 |

02

**L'HABITAT PARTICIPATIF
A POUR OBJECTIF
DE RÉPONDRE À CINQ
ENJEUX D'INTÉRÊT GÉNÉRAL**

Rompant avec l'individualisme et le rôle passif du consommateur de logement, l'habitat participatif génère des liens sociaux, de l'entraide et dans de nombreux cas une certaine forme de mixité sociale, intergénérationnelle voire fonctionnelle. Individuellement puis collectivement, il apporte une part de réponse au problème de l'accès au logement en repensant l'habitat comme un milieu de vie et de solidarités plutôt que comme un véhicule d'accumulation patrimoniale. L'habitat participatif insuffle une nouvelle dynamique locale et propose des réponses originales qui peuvent jouer le rôle de locomotives dans le développement local et durable des territoires.

Un seul projet n'a pas la prétention de répondre à tous ces enjeux, chaque type d'habitat participatif met en avant prioritairement certaines valeurs liées au territoire local et aux individualités présentes. Ainsi, limiter l'habitat participatif à un seul type de montage n'est pas souhaitable, c'est grâce à la diversité des projets que l'habitat participatif peut répondre à l'ensemble de ces enjeux.

L'HABITAT PARTICIPATIF GÉNÈRE DES LIENS SOCIAUX, DE L'ENTRAIDE, DE LA MIXITÉ QUI LUI DONNENT UNE DIMENSION D'UTILITÉ SOCIALE

UNE SOCIÉTÉ TOUJOURS PLUS INDIVIDUALISTE QUI CONDUIT À LA SOLITUDE ET AU DÉRACINEMENT

19

La société connaît une montée de l'individualisme qui détruit les liens sociaux existant entre individus et entre voisins et provoque peur, cloisonnement et isolement. Ce cloisonnement devient également de plus en plus prononcé entre les couches socio-économiques puisque les politiques du logement n'arrivent pas à enrayer une répartition sectorielle des habitants et un étiolement de la mixité. De plus, le vieillissement de la population et l'éclatement de la cellule familiale, les exigences d'adaptation et de mutation en matière d'emploi ont fait croître le nombre de personnes souffrant de solitude et de déracinement. Cette situation est néfaste pour le bien-être de l'individu et le coût collectif induit pour la société est loin d'être négligeable.

ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ, EN RÉPONSE À LA PERTE D'IDENTITÉ

L'habitat participatif permet de trouver un nouveau cadre relationnel en prolongement de la cellule familiale et personnelle. Il s'agit simplement de retrouver un mode de fonctionnement solidaire entre individus, tel qu'il existait et existe encore dans certains bourgs et villages. « La solidarité de voisinage et le règlement interne des conflits permettent un premier niveau de régulation, réduisant de fait la nécessité d'intervention sociale. » 03

03

SARAH TRUDELLE,
La coopérative d'habitation :
un acteur indispensable
dans la politique du logement
en Suisse, Habicoop, 2009

LES COOPÉRATIVES D'HABITATIONS EN SUISSE⁰⁴

En Suisse, 5% du secteur du logement est composé des coopératives d'habitations. A Zürich, ce pourcentage atteint 19%. Les retours d'expérience disponibles montrent que, bien que le modèle soit différent du modèle français (au niveau du montage de l'opération et du portage du risque) et qu'il y ait de grandes disparités de participation en fonction de la taille de la coopérative, celle-ci fait appel à la responsabilisation individuelle et donne à chaque membre la possibilité de s'investir dans la vie du quartier. Cette forme d'habitat constitue le meilleur modèle économique pour des idéaux

LE VILLAGE VERTICAL À VILLEURBANNE

Créée à l'automne 2005, l'association Village Vertical rassemble une douzaine de ménages d'horizons divers, qui travaillent ensemble à l'avancée du projet : créer une coopérative d'habitants pilote. Les villageois verticaux souhaitent disposer chacun d'un logement dans un même immeuble, mutualiser certains espaces et moyens, et créer de véritables solidarités de voisinage, dans un projet à taille humaine alliant convivialité, responsabilité, économies, entraide, écologie et démocratie. Ils seront collectivement propriétaire de l'immeuble, et locataires des logements, dans le cadre d'une gestion démocratique interdisant toute spéculation et tout profit.

Leurs premiers partenaires sont l'association HABICOOP et la coopérative HLM Rhône-Saône-Habitat. Avec eux, ils ont le soutien de la ville de Villeurbanne, du Grand Lyon, de la région Rhône-Alpes, de l'Union Européenne, de la Fondation de

France, de la DIESES, de la NEF, de l'URSCOP

Le Village Vertical est un projet à taille humaine, qui comprendra 14 logements : une dizaine de logements sociaux, et quatre logements très sociaux. Des espaces collectifs sont prévus : terrasses,



tels que l'entraide, la solidarité, la communauté et la codécision. (...) On retrouve dans les quartiers d'immeubles en coopérative des prestations telles que des chambres pour invités, une pièce pour la musique, des ateliers ou encore des espaces communitaires de fête et de rencontre. Neuf logements de coopératives sur dix bénéficient d'offres supplémentaires comme l'aide au voisinage ou une conciergerie sociale. Ces quartiers constituent un modèle en termes d'intégration et de cohésion sociale.

buanderie, salle commune avec cuisine, jardin... La mutualisation d'espaces et de moyens permettra de vivre mieux à moindre coût. Ce projet représente donc une alternative à l'individualisme et à la consommation frénétique.

Le groupe souhaite modérer autant que possible son impact sur l'environnement, et faire baisser le coût de l'habitat. C'est pourquoi il a choisi de concevoir un immeuble écologique urbain, avec les architectes qui l'accompagneront. Le Village Vertical constituera un laboratoire d'écologie urbaine... d'abord dans sa conception : isolation, chauffage, matériaux sains, panneaux solaires par exemple ; mais aussi dans son modes de vie (gestion des déchets, limitation de la voiture en ville, achats groupés, échanges de services entre voisins).

Plusieurs villageois verticaux pourront aussi développer sur place une activité professionnelle et des chambres d'hôte pourront accueillir des personnes de passage. Toutes les décisions concernant la vie collective seront prises en commun, démocratiquement, au sein des assemblées et conseils de village, selon les principes coopératifs. Chacun des villageois est signataire de la charte du village vertical.

Quatre logements seront attribués à des jeunes aidés dans leur parcours résidentiel par l'association AILLOJ.



Les liens créés vont petit à petit permettre de tisser une solidarité de voisinage. Ils donnent du sens à l'initiative collective, donnent une raison d'être (et non d'avoir), donnent confiance. L'habitat participatif a cela de particulier, qu'il privilégie le service à l'usager et non le profit. Il n'accorde pas sa priorité aux services marchands mais aux services relationnels gratuits. En cela déjà, il est utile à la société.

En Suisse, où le modèle coopératif est très développé, l'entraide et la solidarité perdurent dans le temps et se diffusent dans tout le quartier. (cf. exemple ci-contre)

UNE DIMENSION SOCIALE DOUBLE ENTRE OUVERTURE ET MIXITÉ

La signature sociale des groupes d'habitat participatif peut se définir par deux critères distincts : le contenu social et la diversité sociale du projet 05

- Un projet d'habitat participatif peut cibler un public fragile, à faibles revenus ou requérant une insertion sociale.

Des bailleurs sociaux peuvent faire participer un groupe d'habitants dès les premières étapes de programmation pour des projets d'accession sociale à la propriété ou de locatif social. Les coopératives d'habitants, montage mixte en propriété collective, proposent des logements coopératifs et solidaires à un public modeste qui bénéficie des aides du logement social.

Le Village Vertical à Villeurbanne préfigure cette solution. (cf. exemple ci-après)

- L'habitat participatif peut aussi favoriser une mixité sociale au sein même de son collectif.

Le groupe associe des personnes issues de classes sociales différentes, d'origines ou d'âges différents, ayant des handicaps ou non. Ces habitants ont pour beaucoup une acceptation sociale de cette mixité et cette acceptation peut diffuser dans l'îlot et dans le quartier et favoriser ainsi une meilleure intégration.

Le retour d'expérience québécois montre que l'insertion des personnes handicapées, âgées, immigrées est facilitée dans les coopératives d'habitations. (cf. exemple ci-contre).

Puisque les groupes ont la volonté de développer des mixités sociales, ces montages innovants peuvent contribuer à la diversité urbaine à l'échelle du quartier.

En Italie, ce sont les coopératives d'autorecupero qui créent une certaine mixité au cœur des grandes villes. (cf. exemple ci-après)

UNE DIMENSION GÉNÉRATIONNELLE QUI RÉPOND AU DÉSIR DE MAINTIEN À DOMICILE

L'augmentation du nombre de personnes âgées pose de nouveaux défis en matière de politiques de santé et de logement mais également de cohésion sociale. Les personnes âgées ressentent plus fortement la solitude et l'insécurité. Elles souhaitent pouvoir maintenir des liens sociaux riches (la famille ne pouvant généralement pas couvrir tous ces besoins) et une vie sociale active dans un environnement adéquat.

04
SARAH TRUELLE,
L'émergence d'une troisième
voie du logement en France :
l'habitat coopératif ?
Habicoop, 2010

05
BRUNO PARASOTE,
Autopromotion, habitat
groupe, écologie et liens
sociaux, éditions Yves
Michel, 2011

QUÉBEC

Au Québec, les coopératives d'habitations logent 50 000 personnes et sont en activité depuis les années 1970. De nombreuses études ont permis de montrer leur utilité sociale. Certaines coopératives (dites « inclusives ») cherchent à intégrer des personnes en difficultés sociales, en situation de handicap ou âgées en prévoyant les aménagements nécessaires des logements et la possibilité d'avoir un suivi médical. Elles sont plus rentables que les institutions classiques pour prendre en charge ces personnes et les intégrer dans la vie collective de la coopérative, et dans la société. La cohabitation dans un contexte d'entraide mutuelle a été une expérience positive tant pour les membres ayant des besoins spéciaux de s'intégrer qu'au reste de la société coopérative. Ces initiatives sont encouragées

et aidées financièrement par les gouvernements fédéraux et provinciaux.⁰⁶

Les nouveaux immigrants qui s'installent dans une coopérative d'habitation apprennent généralement plus rapidement la langue et les codes de vie de la société d'accueil puisqu'ils ont de nombreuses occasions d'échanger avec des personnes habitant le pays depuis plus longtemps. Cela rend possible la création d'un réseau social en dehors du travail ou de l'école.⁰⁷ Enfin, il est intéressant de détailler les résultats d'une enquête de 2007 (voir tableau ci-dessous) sur le profil socio-économiques des résidents des coopératives au Québec qui montrent l'importance accordée à certaines motivations pour adhérer à une coopérative d'habitation.

| MOTIVATION | Pas important | Peu important | Assez important | Très important |
|--|---------------|---------------|-----------------|----------------|
| Le coût du logement est abordable | 2,8 | 3,5 | 25,6 | 68,1 |
| La coopérative d'habitation encourage un esprit de partage communautaire | 4,7 | 13,8 | 40,7 | 40,7 |
| La coopérative d'habitation permet une stabilité d'occupation | 3,9 | 9,5 | 33,2 | 53,4 |
| Je veux m'impliquer dans les prises de décisions concernant mon logement | 5,4 | 9,5 | 32,5 | 52,7 |
| J'aime à penser que je peux contrôler mes conditions de logement | 3,5 | 9,8 | 38,4 | 48,3 |

L'AUTORECUPERO EN ITALIE - 1998 :



La loi de 1998 dans la région du Latium (région de Rome) a été pionnière dans la légalisation de l'autorecupero. L'autorecupero consiste à transformer en habitations des bâtiments publics non valorisés, principalement des écoles laissées inoccupées du fait de la baisse de la natalité ou des casernes

militaires. Dans certains cas, ce sont d'anciens squats qui ont été réhabilités et donnés aux occupants organisés en coopérative, mais d'autres projets ont aussi vu le jour. La collectivité reste propriétaire du foncier. Elle réhabilite à ses frais le gros œuvre, les parties communes et les réseaux et donne en bail à la coopérative qui contracte des prêts pour rénover les parties privatives. Le coopérateur reste locataire de la

coopérative pendant toute la durée du bail. Le loyer sert à couvrir le remboursement du prêt.

« Il apparaît qu'en constituant des coopératives d'habitants, de petites communautés humaines (...), s'auto-organisent pour accéder à un logement décent et abordable.(...) Les coopératives d'autorecupero cherchent à s'implanter prioritairement dans les quartiers centraux et historiques de la ville ; c'est à dire là où les loyers sont traditionnellement bien trop élevés pour des populations précaires ou modestes. (...) Ces pratiques opposent le démenti le plus vigoureux à la vision du monde selon laquelle la gentrification de l'espace urbain au sein des métropoles européennes, constituerait un phénomène inéluctable.(...)»

Il faut ici avoir présent à l'esprit la place que prend le don au sein même des coopératives et entre les coopérateurs eux-mêmes. Don qui revêt la forme d'échanges de savoir-faire et d'entraide mutuelle. »⁰⁸

L'habitat participatif répond à cette question de l'isolement et de la dépendance.

Par la présence du groupe d'habitants comme maître d'ouvrage dès les phases de programmation, les logements vont pouvoir être adaptés aux besoins spécifiques de chacune des personnes âgées et à une possible future dépendance.

Les initiatives plus récentes d'habitat participatif générationnel ou intergénérationnel ouvrent donc la voie à une solution nouvelle pour les personnes à la retraite ou en passe de l'être et réfléchissant à leur autonomie.

La signature générationnelle des groupes d'habitat participatif peut également se définir par deux critères distincts.

- **Un groupe peut être constitué presque exclusivement de ménages, ou de personnes seules, d'un âge avancé.**

Dans ce cas, les espaces communs, en plus de permettre une vie sociale intense et d'accueillir des événements ouverts sur tout le quartier, pourraient permettre d'accueillir voire de loger une auxiliaire de vie ou une infirmière.

Dans ce cas, les espaces communs, en plus de permettre une vie sociale intense et d'accueillir des événements ouverts sur tout le quartier, pourraient permettre d'accueillir voire de loger une auxiliaire de vie ou une infirmière.

La Maison des Babayagas (cf. exemple ci-après) est un projet sur ce modèle, dont la construction a démarré.

- **Un groupe peut intégrer en son sein une forte mixité intergénérationnelle.**

Ces deux montages sont moins coûteux à la fois pour la personne qui en bénéficie mais également pour la société, de nombreux cas d'hospitalisation longue durée ou de placement en maison de retraite pouvant être retardés ou évités.

L'HABITAT PARTICIPATIF APPORTE UNE RÉPONSE ALTERNATIVE ET INNOVANTE AUX DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU LOGEMENT ET D'ENTRETIEN DU PATRIMOINE

LA FRACTURE IMMOBILIÈRE

L'insuffisance chronique de l'offre de logements a encore été amplifiée par la chute des mises en chantier observée depuis 2008 alors que le niveau des besoins est toujours aussi important, et que le décalage entre les prix de l'immobilier et les capacités financières des ménages s'amplifie.

Les aides à l'investissement locatif privé via les dispositifs de défiscalisation et avec trop peu de contrepartie sociale ont pour effet l'augmentation des prix du marché et rendent plus difficile l'accès au logement. Nous assistons à une financiarisation du logement et de la ville qui a pour moteur la spéculation foncière et immobilière.

06
UNE ÉTUDE DÉTAILLÉE
DE 6 COOPÉRATIVES
inclusives est présentée dans le
rapport « L'inclusivité en action
», Fédération de l'habitation
coopérative du Canada, 2002

07
LES COOPÉRATIVES
D'HABITATION en tant que
vecteur d'intégration des
immigrants, Confédération
Québécoise des coopératives
d'habitation, 2009

08
SOUS LA DIRECTION DE
YANN MAURY,
les coopératives d'habitants
Méthodes pratiques et formes
d'un autre habitat populaire,
2009



LA MAISON DES BABAYAGAS À MONTREUIL – 1991

La maison des Babayagas est une association de femmes déjà âgées, mais encore indépendantes, qui souhaitent finir leur vie en plénitude, dans leurs murs, entre compagnes ayant le même esprit et ayant fait le même choix. En construction à partir de fin 2011, la Maison des Babayagas se situe en plein centre-ville de Montreuil, dans un quartier en pleine restructuration avec ses petits commerçants, son théâtre, son grand jardin public. La Maison s'intègre dans un îlot qui comprendra des logements sociaux et privés avec de nombreux aménagements et commodités pour les habitants. La Maison elle-même est un petit immeuble de 6 étages avec vingt-cinq logements dont quatre sont réservés à des jeunes.

L'architecte a travaillé en étroite collaboration avec les Babayagas, la Mairie de Montreuil, l'OPH de Montreuil.

Toutes les résidentes ont fait le choix de la solidarité active, elles entoureront chaleureusement et efficacement une compagne fatiguée, voire affectée par des soucis personnels. Seuls les cas extrêmes pourront contraindre à envisager de quitter la Maison, la solidarité jusqu'au bout étant le principal pilier de la Charte de Vie. La Maison sera autogérée par les Babayagas, en tenant compte des aptitudes et goûts de chacune. La salle commune de 80m² du rez-de-chaussée est destinée aux activités collectives, personnelles ou tournées vers l'extérieur. Elles envisagent notamment de développer un projet nommé UNISAVIE (UNiversité du SAvoir des VIEux) : des présentations et des débats pour mieux connaître et transmettre les expériences et les recherches sur la question du vieillissement.

03 DES PISTES POUR DÉMOCRATISER L'HABITAT PARTICIPATIF

En soutien aux groupes d'habitants, de nombreuses associations ont émergé sur tout le territoire français. Une Coordination Nationale associative est en cours de constitution. Ce réseau se met en place en même temps que s'organisent d'une part les collectivités territoriales engagées ou volontaires dans ces démarches et d'autre part les professionnels des questions du logement. De nombreux chantiers seraient à travailler en collaboration avec ces trois acteurs.

LA PRISE EN COMPTE DE L'HABITAT PARTICIPATIF DANS LES POLITIQUES NATIONALES DE L'HABITAT

UNE LÉGISLATION DU LOGEMENT SOCIAL QUI ENCOURAGERAIT LA PARTICIPATION HABITANTE

La possibilité d'adapter l'organisation des commissions d'attribution du logement social pour des montages participatifs avec les futurs locataires permettrait la mise en œuvre de projets en locatif social ou très social. Par ailleurs, un relèvement de la limite de 6m² d'espaces communs (circulations comprises) pour les financements PLAI et PLUS¹⁹ serait favorable à une mutualisation d'espaces et à une meilleure vie collective.

En parallèle, la forme juridique SCIAPP (Société Civile Immobilière en Accession Progressive à la Propriété) doit encore évoluer pour qu'elle puisse être une réelle proposition alternative à l'accession sociale classique.

43

DES AIDES FISCALES CONDITIONNÉES

Les mesures de défiscalisation, dont l'objectif est de stimuler la construction de logements neufs dans des zones en tension locative forte, favorisent la spéculation immobilière et l'augmentation des prix, avec une très faible utilité sociale. A contrario, les projets d'habitats participatifs sont en mesure de répondre à de réels critères d'intérêt général. Et un soutien accru à ces initiatives par des dispositifs fiscaux adaptés (prêt aidé, régime de TVA, ...) faciliterait leur développement.

L'ADAPTATION DE LA LOI POUR PERMETTRE LES COOPÉRATIVES D'HABITANTS

Les formes juridiques, tout comme les mécanismes de financement prévus par le législateur, sont pensés pour permettre soit la location, soit la propriété individuelle privée, mais rien n'est envisagé concernant la propriété collective d'un bien immobilier. L'adaptation nécessaire du cadre législatif et réglementaire pour répondre à ce constat concernerait justement :

- la loi sur la coopération : encadrement du prix de cession, facilitation des opérations avec les tiers... ;
- la législation fiscale : permettre des loyers au coût réel, inciter à la constitution de réserves pour travaux, statut fiscal identique aux résidences principales pour la

19

PLAI : Prêt Locatif
Aidé d'Intégration
PLUS : Prêt Locatif
à Usage Social

Une mise en perspective européenne apparaît être une bonne piste de travail pour croiser les avancées en termes d'intégration de l'habitat participatif dans les politiques publiques. Chaque pays européen se distingue par :

- sa politique fiscale visant à freiner la spéculation foncière (Pays Bas et Danemark) ;
- sa politique d'aménagement intégrant des démarches participatives et de concertation citoyenne active (Allemagne, Grande Bretagne) ;
- son soutien à l'habitat groupé participatif (Belgique) ou coopératif (Suisse, Autriche, Pays Scandinaves, Allemagne encore), aux coopératives d'auto récupération ou d'auto construction (Italie), au logement social groupé participatif (Pays Bas).

